

## DÉLIBÉRATION N° DL20210076 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 28 JUIN 2021

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 18/06/2021 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à partir de 21 h 02) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD (à partir de 19 h 15) ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 21 h 02) ;  
Mme Michelle DUVERNAY a donné procuration à M. Jean-Paul RIVAT ;  
Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD ;  
Mme Sylvie THEILLARD a donné procuration à M. Alexandre CIGNA (jusqu'à 19 h 15) ;  
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT ;  
M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER.

#### SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Régis CADEGROS

**MARCHÉS PUBLICS D'ASSURANCES - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE SAINT-CHAMOND**

**M. Régis CADEGROS** expose ce qui suit :

Afin de rationaliser leurs achats et réaliser des économies d'échelle dans le domaine des assurances, la commune de Saint-Chamond et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Chamond constituent régulièrement depuis 2007 un groupement de commandes pour la passation des marchés publics d'assurances couvrant les dommages aux biens, la flotte des véhicules et engins, la responsabilité civile générale et la responsabilité des élus et agents.

Ces marchés d'assurances arrivant à échéance le 31 décembre 2022, il est proposé de constituer un nouveau groupement de commandes afin de procéder à leur renouvellement.

Le projet de convention qui vous est présenté prévoit que la commune désignée en tant que coordonnateur du groupement assure gracieusement une mission complète (de l'organisation de la procédure à l'exécution des marchés publics) et que la commission d'appel d'offres communale sert de commission au groupement.

Le CCAS de Saint-Chamond s'engage à prendre en charge les dépenses correspondant à la couverture de ses risques aux prix et conditions des marchés à venir.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 abstentions M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** la constitution d'un nouveau groupement de commandes de prestations d'assurances entre la commune de Saint-Chamond et le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Chamond, en application des articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant.

-----oooOooo-----

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le



ID : 042-214202079-20210628-DL20210076-DE

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 29/06/2021

Le maire,

Hervé REYNAUD